

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 14 (1869)  
**Heft:** (13): Supplément au no 13 de la Revue Militaire Suisse

**Rubrik:** Nominations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dans ce sens. Nous nous en référons d'ailleurs au rapport présenté sur cet objet à l'Assemblée fédérale dès l'année 1865. Depuis quelque temps, du reste, les compagnies de carabiniers sont déjà réunies en bataillons dans les écoles. Le seul changement qui serait apporté à l'état de choses actuel serait donc de rendre permanente cette organisation et de donner aux corps ainsi formés soit le matériel dont ils ont besoin, soit un état-major à la tête duquel se trouve non pas un simple officier de l'état-major fédéral appelé à un commandement temporaire, mais bien un commandant sorti de la troupe elle-même.

D'après le projet, le Tessin aurait à fournir les batteries de montagne que fournissaient les Grisons, et ce dernier Canton devra, en échange, prendre à sa charge deux batteries de campagne. Cette mesure est motivée par le nombre plus considérable de chevaux dont le Canton des Grisons peut disposer et par les changements apportés dans l'état de ses voies de communication.

5° Aux termes de la loi actuelle, la cavalerie se composera, dans l'élite, de 22 compagnies de dragons et 7 1/2 compagnies de guides (1694 et 2437 hommes), et, dans la réserve, de 15 compagnies de dragons et 8 demi-compagnies de guides (780 et 152 hommes), ce qui forme un total de 2474 dragons et de 395 guides. Les compagnies de dragons de l'élite sont fortes de 77 hommes et les compagnies de guides sont de 32 hommes; dans la réserve les compagnies de dragons comptent 60 hommes et les demi-compagnies de guides 19 hommes.

Nous proposons, dans le projet, d'attribuer exclusivement à l'élite les corps de cavalerie, savoir: 22 escadrons de dragons, chacun de 101 hommes divisés en 3 pelotons, et 12 compagnies de guides, chacune de 32 hommes. La cavalerie compterait donc dorénavant 2222 dragons et 384 guides. Il n'y aurait pas de corps de cavalerie dans la réserve, de sorte que les hommes sortant de l'élite et ayant encore à faire une année de service seraient répartis comme surnuméraires dans les escadrons de l'élite pour le service actif.

Cette organisation se justifie par les motifs suivants:

Il est impossible de réduire l'effectif total de la cavalerie. Alors même que les conditions géographiques et autres dans lesquelles se trouve notre pays s'opposent à ce que jamais la cavalerie puisse devenir une arme principale à placer sur le même pied que l'infanterie et l'artillerie, elle n'en est pas moins sous bien des rapports absolument indispensable à celles-ci. Sans cavalerie on ne peut organiser un bon service de sûreté pendant la marche et il devient impossible de procéder à des reconnaissances un peu étendues et devant être effectuées dans un temps relativement assez court. C'est eu égard à ce double service qu'on a calculé dans le projet la force de la cavalerie. Au lieu des compagnies trop faibles (77 hommes dans l'élite et 60 dans la réserve) on a pris pour unité tactique l'escadron de 101 hommes. On a conservé d'ailleurs l'effectif de 32 hommes des compagnies de guides de l'élite, l'expérience faite jusqu'à ce jour ne paraissant pas rendre nécessaire une modification à cet égard.

(A suivre.)

**Tessin.** — Dans sa séance du 2 juin, le Conseil d'Etat a fait les promotions et nominations suivantes:

PROMOTIONS.

*Etat-major cantonal.* Major: Flori, Antonio, de Bellinzone, capitaine de la batterie n° 21.

*Batterie n° 21.* Chirurgien: Lepori, Paolo, d'Origlio, aide-chirurgien de bataillon.

*Compagnie de position n° 68.* Lieutenant: Bernasconi, Augusto, de Chiasso, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la batterie n° 21.

*Guides.* 1<sup>er</sup> sous-lieutenant: Chicherio-Sereni, Giovanni, de Bellinzone, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant.

*Infanterie.*

Bataillon n° 2 (actif). Capitaine : Maderni, Constantino, de Capolago, lieutenant. Lieutenant : Rusconi, Emilio, de Rovio, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant. 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants : Pozzi, Gio., de Riva S. Vitale, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant; porte-drapeau : Andreatzi, Emilio, de Ligornetto, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant.

Bataillon n° 8. Capitaine quartier-maître : Bernasconi, Giuseppe, de Lugano, lieutenant. Lieutenant : Gabutti, Bernardo, de Manno, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> sous-lieutenant : Battaglini, Ant., de Lugano, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant.

Bataillon n° 12. Chirurgien-major : Fratecolla, Casimiro, de Bellinzone, chirurgien de la batterie n° 24. Capitaine quartier-maître : Chicherio, Carlo, de Bellinzone, lieutenant au commissariat des guerres. Lieutenant : Molo, Andrea, de Bellinzone, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant. 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants : Delcò, Fulgenzo, de Bellinzone, et Rusconi, Giuseppe, de Bellinzone, 2<sup>es</sup> sous-lieutenants.

Bataillon n° 25. Capitaines : Bronner, Pasquale, de Quinto ; Nessi, Giuseppe, de Locarno, et Scazziga, Giuseppe, de Orselina, lieutenants. Lieutenants : Pedrolì, Ermano, de Bodio ; Raspini, Carlo, de Cevio, et Bazzi, Giuseppe, de Brissago, 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants. 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants : Ruffoni, Edoardo, de Magadino ; Madonna, Giuseppe, de Locarno, porte-drapeau, 2<sup>es</sup> sous-lieutenants.

*Infanterie (réserve)*

Bataillon n° 109. 1<sup>er</sup> sous-lieutenant : Polli, Raffaele, de Brusino, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la landwehr.

Bataillon n° 110. Major : Marconi, Paolo, de Comolengo, capitaine. Capitaine : Rossi, Luigi, de Brissago, lieutenant. Lieutenant : Buetti, Gio.-Ant., de Orselina, sous-lieutenant de carabiniers. 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants : Antonini, G.-B., de Magadino, et Tamba, Bernardo, de Sornico, 2<sup>es</sup> sous-lieutenants.

*Infanterie (landwehr).*

Bataillon n° 43. Major : Induni, Tommaso, de Stabio, capitaine. Capitaine : Beccaria, Giuseppe, de Coldrerio, lieutenant. 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants : Monetti, Gerolamo, de Mendrisio, et Vassalli, Raffaele, de Riva S. Vitale, 2<sup>es</sup> sous-lieutenants.

Bataillon n° 44. Major : Pedrazzi, Gioachimo, de Faido, capitaine adjudant-major. Lieutenant : Belfa, Gio-Angelo, d'Airolo, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> sous-lieutenant : Berta, Angelo, d'Ascona, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant.

PROMOTIONS D'OFFICIERS EN DISPONIBILITÉ.

Commandants : Demarchi, Eugenio, d'Astano, et Molo, Valente, de Bellinzone, majors de landwehr.

NOMINATIONS.

*Etat-major cantonal.*

Commissariat des guerres. 2<sup>es</sup> sous-lieutenants : Varroni, Edoardo, de Bellinzone ; Primavesi, Pietro, de Lugano.

*Infanterie.*

Bataillon n° 2. 2<sup>es</sup> sous-lieutenants : Borella, Achille, de Mendrisio ; Moccetti, Augusto, de Bioggio ; Veladini, Antonio, de Lugano

Bataillon n° 8. 2<sup>es</sup> sous-lieutenants : Battaglini, Emilio, de Lugano ; Conti, Ambrogio, de Monteggio ; Tarilli, Carlo, de Cureglia (à la suite) ; Demarchi, Plinio, d'Astano.

Bataillon n° 12. Aide-chirurgien : Gobbi, Luigi, de Quinto. 2<sup>es</sup> sous-lieutenants : Sorgesa, Dionigi, de Corzoneso ; Guidinetti, Carlo, de Ponto-Valentino ; Fedele, Emilio, de Bellinzone ; Ostini, Gerolamo, de Ravecchia ; Corecco, Ermenegildo, de Bodio.

Bataillon n° 25. Aide-chirurgien : Solari, Severino, de Barbengo. 2<sup>es</sup> sous-lieutenants : Celio, Enrico, de Quinto ; Maestretti, Alberto, de Verscio ; Petrolini, Edmondo, de Brissago.

Bataillon n° 109. 2<sup>es</sup> sous-lieutenants : Lucchini, Pietro, de Manno ; Frapolli, Antonio, de Scareglia ; Ghirlanda, Gio.-Battista, de Sonvico ; Merenda, Paolo, de Cadro ; Della Santa, Carlo, de Castagnola ; Rossini, Angelo, de Insone.

Bataillon n° 110. 2<sup>es</sup> sous-lieutenants : Sargenti, Domenico, de Magadino ; Pellanda, Gio.-Battista, d'Intragna ; Bernasocco, Francesco, de Carasso ; Delmuè, Cesare, de Biasca ; Piccoli, Alessandro, de Quinto.